

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le 11 septembre 2017 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, M. MAUGER, Mme COCHEPAIN, M. LEFOURNIER, Mme FANFANI,
Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, M. AVENEL, Mme VLEMINCKX,
Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE.

EXCUSE : M. LEMESLE, conseiller municipal (Procuration à M. AVENEL)

ABSENTE : Mme LEFORESTIER, conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AVENEL.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

Aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

URBANISME – ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU FEUGRE – 3.1.1

M. le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 164, située rue du Feugré, d'une superficie de 352 m² appartenant aux Consorts Leboutellier, au prix de 42 500,00 Euros net vendeur.

Cette parcelle, située à proximité immédiate du Foyer des Marettes, permettra de solutionner le problème de stationnement sur ce site.

M. GUILLOTTE fait remarquer que la parcelle cadastrée section AB n° 167 semble n'être desservie que par un chemin piétonnier. Il y a lieu de prévoir un droit de passage pour la desservir sur la parcelle acquise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 164, au prix de 42 500,00 € net vendeur,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant.

URBANISME – DON DE TERRAIN AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL – 3.1.2

M. le Maire explique que par courrier du 3 août 2017, la commune a été informée que les Consorts HADJALI, propriétaires de la parcelle AE n° 199, souhaitent en faire don au Conservatoire du Littoral.

Conformément à l'article L. 322.1 du Code de l'Environnement, cette opération est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

M. le Maire explique que ce terrain est actuellement occupé par des mobil-homes en état d'abandon. Les services municipaux ont demandé aux propriétaires de nettoyer la parcelle. Ils ont proposé d'en faire don, en contrepartie du nettoyage.

- Mme COCHEPAIN demande que le délai pour débarrasser le terrain des mobil-homes soit bien précisé au Conservatoire.
Cette demande est appuyée par Mme LAPLACE-DOLONDE
- M. le Maire assure que cela sera fait avant l'été 2018.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

- M. LEFOURNIER rappelle que cette proposition s'inscrit tout à fait dans les missions de protection du littoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette cession.

FINANCES – ANNULATION DE SUBVENTION – 7.5

M. LERENDU rappelle que par délibération du 26 avril 2017, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage a défini sa politique de subventionnement des associations sportives.

Pour prétendre aux subventions de la Communauté, les associations doivent :

- Etre affiliées à une fédération
- Participer à des compétitions organisées ou homologuées par cette fédération.

Pour 2017, la CMB a prévu de subventionner les associations suivantes :

- Coup d'Envoi
- FCAC (Football Club)
- CNC (Club Nautique)
- Jeune France
- Enduro
- Club des Judokas
- Club de Pétanque
- Entente Gouville-Coutainville Tennis de Table
- Les Arconies (Tir à l'arc)
- Golf
- Tennis Club de Coutainville

Or, lors de l'élaboration du Budget Primitif, nous n'avions pas connaissance de l'ensemble de ces transferts, notamment pour les associations suivantes pour lesquelles le Conseil Municipal a voté des subventions :

- Club des Judokas	330,00 €
- Club de Pétanque	200,00 €
- Entente Tennis de Table	670,00 €
- Les Arconies	300,00 €
- Golf	4 680,00 €
- TCC	1 320,00 €

Ces subventions ont été payées.

Sur instruction de Madame la Trésorière, il convient donc d'annuler ces subventions, la CMB émettra simultanément un mandat du même montant, de façon à ce que les associations ne soient pas pénalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

FINANCES – PARTICIPATION AU RECHARGEMENT EN SABLE PAR L'ASA CENTRE ET NORD – 7.9

L'ASA Centre et Nord a effectué un rechargement en sable et sollicite, par courrier du 21 juillet 2017, une subvention de participation.

Comme chaque année, il est proposé de participer à hauteur de 6 % du montant TTC des travaux restant à la charge de l'association, soit pour 2017, 2 366,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE cette proposition à l'unanimité.

FINANCES – DEGREVEMENT TAXES D'URBANISME – DECISION MODIFICATIVE – 7.1

M. LERENDU explique que par arrêté de permis de construire PC 050 003 09 W0012, en date du 27/02/2010, la SARL LA TOUR SAINT JEAN a obtenu l'autorisation de construire une résidence hôtelière sur la parcelle actuellement occupé par Marché U.

La résidence hôtelière n'ayant jamais été construite, le permis a été annulé. Les taxes d'urbanisme ont été acquittées à tort par la SARL LA TOUR SAINT JEAN, le 24/02/2011. L'Etat a reversé à la commune d'Agon-Coutainville cette somme le 03/03/2011.

La Direction Générale des Finances Publiques demande de rembourser à l'Etat la somme de 65 123,00 €, versée à tort.

Il convient donc de prévoir cette somme au Budget pour permettre le règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal la modification budgétaire suivante :

Chapitre 23	
Article 2313 (immobilisations en cours – constructions)	- 65 200,00
Chapitre 27 (Créances sur collectivités et établissements publics)	
Article 2763 (Créances Etat)	+ 65 200,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette décision budgétaire modificative à l'unanimité.

TRAVAUX – EXTENSION DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ARCHITECTE – 8.4

M. LEFOURNIER rappelle qu'une consultation a été organisée pour la maîtrise d'œuvre de l'extension et la restructuration de la mairie.

Dix architectes ont répondu à l'appel à concurrence.

La Commission des Travaux, réunie le 31 août a ouvert les plis et analysé les offres.

Aux termes de cette analyse, il apparaît que deux ateliers d'architecture obtiennent le meilleur classement : l'atelier JVA de Granville et Alex et Leteneur de Saint-Lô.

La Commission des Travaux propose qu'une esquisse leur soit demandée, sur la base d'un cahier des charges à établir, afin de faire le choix définitif.

L'esquisse sera rémunérée sur la base de leur proposition d'honoraires.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

- Mme SCHMITTER souhaiterait que le projet soit globalisé et intègre une restructuration des locaux dans leur ensemble.
- M. le Maire confirme que la mairie n'est plus adaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite et que la mise en conformité entrainera une restructuration de l'ensemble, et probablement une extension pour répondre aux besoins des services.
- M. GUILLOTTE insiste sur la nécessité d'établir un cahier des charges pour l'élaboration d'une esquisse.
- M. LECLERC propose qu'un relevé de l'existant soit réalisé avant l'élaboration des esquisses.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande que le choix définitif soit fait par l'ensemble du Conseil Municipal.
- M. LEFOURNIER confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir deux architectes pour le projet de restructuration et d'extension de la mairie : l'Atelier JVA de Granville et l'Atelier Alex et Leteneur de Saint-Lô
- DECIDE de demander à ces architectes l'élaboration d'une esquisse, sur la base d'un cahier des charges
- DIT que les esquisses seront rémunérées sur la base des propositions d'honoraires
- PRECISE que le choix définitif du maître d'œuvre sera réalisé par le Conseil Municipal.

SDEM – EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DU PASSOUS – 8.3

M. le Maire explique que dans le cadre de l'étude d'aménagement de la RD 44, le SDEM a été sollicité pour la mise en souterrain des réseaux aériens existants (réseaux de distribution électrique, réseau de télécommunication et réseau éclairage public).

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel s'établit à :

- 336 000 HT pour la 1^{ère} partie (entre le bourg et la Charrière du Commerce)
Participation financière de la commune de 246 300 €
- 419 000 HT pour la 2^{ème} partie (entre la Charrière du Commerce et la mer)
Participation de la commune de 307 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider la réalisation de ces travaux
- D'accepter la participation financière correspondante

M. LECLERC fait un bilan de l'avancement de l'étude d'aménagement de la RD 44 : l'avant-projet sera présenté le 3 octobre 2017, avec un chiffrage estimé des travaux.

Cet avant-projet sera présenté aux conseillers municipaux réunis en commission de travail et une réunion publique sera ensuite organisée.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

La programmation des travaux se fera vraisemblablement en 3 tranches, en commençant par la tranche intermédiaire, de l'Eglise à la Charrière du Commerce.

- M. MAUGER demande si le projet prend en compte la sécurisation des piétons au niveau de la boulangerie du bourg.
- M. LECLERC et Mme BESSIN lui assurent que le problème a été pris en compte dès le début de l'étude.
- M. PFEIFFER confirme que la sécurisation des piétons et des cyclistes a été indiquée au maître d'œuvre comme une priorité.
- M. LEFOURNIER souligne la nécessité de placer un fourreau en attente pour la fibre optique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

SDEM – ADHESION DE LA COMMUNE DE TORIGNY-LES-VILLES – 9.1.2

M. le Maire explique que par délibération du 29 juin 2017, le Comité Syndical du SDEM 50 a accepté l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SDEM sont invitées à donner leur avis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM, à compter du 1^{er} janvier 2018

SDEAU – ADHESION DE LA COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLEES – 9.1.1

M. le Maire expose que par délibération du 7 juin 2017, le Conseil Municipal de Juvigny-les-Vallées a délibéré pour demander que le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel adhère au SDEAU 50, que la compétence eau potable soit transférée à compter du 31 décembre 2017 et que le même périmètre devienne membre du CLEP Saint-Hilaire.

Au regard des statuts du SDEAU 50, cette adhésion ne peut être effective qu'avec l'accord, à la majorité qualifiée, des structures membres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de compétence de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT SUR L'EAU 2016 – 1.2

Mme LAPLACE-DOLONDE présente et commente le rapport.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL ANNEE 2016

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service est géré en affermage par la Société SAUR.

PRODUCTION – DISTRIBUTION

La totalité des besoins en eau de la commune d'Agon-Coutainville est assurée par un import du SYMPEC.

SERVICE EAU POTABLE

Chiffres Clés

	2015	2016
Nombre de branchements	3 407	3 427
Volume mis en distribution en m ³	241 561	236 176
Volume consommé	202 656	197 136
Rendement du réseau	84,6 %	84,53 %
Consommation moyenne par client	59,48 m ³	57,52 m ³
Longueur de réseaux	61,37 km	61,37 km
Indice linéaire de pertes (m ³ /km/jour)	1,64 m³	1,63 m³

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Indicateurs qualitatifs

	Nombre total	Nombre d'analyses conformes
Analyses bactériologiques	15	15
Analyses physico-chimiques	17	17

Au cours de l'année 2016, l'eau mise en distribution s'est révélée conforme aux normes en vigueur pour la totalité des analyses effectuées.

En 2016, l'eau a présenté un ph moyen de 8,2 et un TH (dureté totale) de 15,7 ° F, une alcalinité de 12,1° F.

Travaux réalisés sur le réseau

Travaux réalisés par SAUR France

- a) Branchements : 19 branchements neufs
5 réparations de fuites sur branchements
- b) Compteurs : 419 compteurs renouvelés
- c) Réseau : 3 réparations de fuites

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Chiffres Clés

	2015	2016
Nombre de postes de relèvements	23	23
Linéaire de conduites	52,60	52,69
Nombre de clients facturés	3 292	3 310
Volume assujettis à l'assainissement en m ³	195 177	186 704
Volumes épurés en m ³	454 057	542 090
Volume de boues épurées (en t MS)	118	133

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Bilans Qualité

Au cours de l'année 2016, 52 bilans d'autosurveillance ont été réalisés. Les mesures ont donné de très bons résultats.

Les sables et refus de dégrillage sont évacués en centre d'enfouissement, situé à Le Ham (50).

Les boues font l'objet d'une valorisation agricole conformément au plan d'épandage établi.

Facture d'eau 120 m³	2013	2014	2015	2016
Part Communale Fixe	18,29 €	18,29 €	18,29 €	18,29 €
Proportionnelle	48,00 €	48,00 €	48,00 €	48,00 €
Fermier				
Part Fixe	45,01 €	45,10 €	45,07 €	45,15 €
Part Proportionnelle	81,71 €	81,86 €	81,82 €	81,96 €
Taxe Pollution – Agence de l'Eau	28,80 €	26,40 €	26,40 €	26,40 €
TOTAL H.T.	221,81 €	219,65 €	219,58 €	219,80 €
TOTAL T.T.C. 5,50 %	234,01 €	231,73 €	231,65 €	231,88 €
Prix au m³	1,95 €	1,93 €	1,93 €	1,93 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Collecte et traitement des eaux usées

Facture 120 m³	2013	2014	2015	2016
Part Communale Fixe Proportionnelle	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €	25,15 € 120,00 €
SAUR Part Fixe collecte Part Proportionnelle Traitement	23,16 € 7,26 € 109,15 €	23,21 € 7,28 € 109,36 €	23,42 € 7,34 € 110,36 €	23,25 € 7,30 € 109,55 €
Agence de l'Eau	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
TOTAL H.T.	320,72 €	321,00 €	322,27 €	321,00 €
TOTAL T.T.C.	352,79 € (TVA 10 %)	353,11 € (TVA 10 %)	354,49 € (TVA 10 %)	353,39 € (TVA 10 %)
Prix au m³ assainissement	2,93 €	2,94 €	2,95 €	2,94 €
TOTAL FACTURE T.T.C.	586,80 €	584,84 €	586,14 €	585,27 €
Prix total au m³	4,89 €	4,87 €	4,88 €	4,87 €

Mme LAPLACE-DOLONDE souligne l'absence de recherche de fuites et de contrôle des réseaux. Il semble que le délégataire n'assure aucune mission préventive. Elle propose que la commune intervienne auprès de la SAUR pour faire respecter ses obligations contractuelles.

Le volume d'eaux traitées, très supérieur au volume assujéti, laisse supposer un volume d'eaux parasites très important.

- M. MAUGER insiste sur les manquements du délégataire en matière de contrôle des réseaux par rapport au contrat signé en 2011.
- M. GUILLOTTE propose qu'un groupe de travail soit constitué pour suivre le dossier.
- M. le Maire accepte cette proposition et confirme qu'une réunion avec la SAUR sera organisée pour faire le point sur ces problèmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le rapport annuel sur le service d'eau potable.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

ASSOCIATION LES PETITS MOUSSES ET LES COCCINELLES – FIN DE MANDAT DES MEMBRES DE DROIT – ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DE DROIT – 5.3.1

M. le Maire rappelle que par délibération du 9 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné :

- Mme FANFANI, Mme SCHMITTER et Mme LEBRET pour siéger à l'Association les Petits MousSES
- Mme FANFANI, Mme LEBRET et M. GUILLOTTE pour siéger à l'Association les Coccinelles en tant que membres de droit.

La compétence Petite Enfance et enfance Jeunesse ayant été transférée à la Communauté de Communes. Ces associations sont maintenant subventionnées par la CMB, qui a donc désigné ses membres de droit.

Les statuts des associations ont été modifiés et prévoient que la commune d'Agon-Coutainville soit représentée dans chacune de ces associations par **un** membre de droit.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal mette fin au mandat des membres de droit et désigne un membre de droit pour chaque association.

Association les Petits MousSES

M. FOURNIER s'est déclaré candidat.

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme LAPLACE-DOLONDE) et 2 ABSTENTIONS (M. AVENEL et M. LEMESLE)

DESIGNE Roger FOURNIER pour siéger à l'Association les Petits MousSES en tant que membre de droit.

Association les Coccinelles

M. GUILLOTTE se déclare candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

DESIGNE Hubert GUILLOTTE pour siéger à l'association les Coccinelles en tant que membre de droit.

QUESTIONS DIVERSES

Ouragan IRMA

M. le Maire s'interroge sur la meilleure façon de participer et de s'organiser pour la mise en œuvre d'une aide aux populations de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Il propose que le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, décide de faire un don, en s'appuyant sur une démarche associative. Il attend une proposition de l'association des Maires de France.

Saison estivale

M. le Maire dresse un bilan de la saison estivale : la fréquentation a été globalement satisfaisante, les mois de mai et juin ayant été particulièrement bons.

Les manifestations proposées ont remporté un beau succès, notamment Coutainville la Plage, feux d'artifice, Enduro, courses hippiques, etc...

Il remercie particulièrement tous les bénévoles et les agents du service technique pour leur dévouement et leur disponibilité. L'organisation d'astreintes du personnel technique a donné toute satisfaction et a permis une réactivité souvent

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

très utile.

- M. JOIGNE fait remarquer que les services techniques n'ont pas souvent nettoyé la plage du Passous qui est restée très sale.

Bénévolat

- A la demande de M. le Maire, M. PFEIFFER propose de faire une liste des personnes susceptibles d'être appelées en cas de besoin (grandes marées, risques de submersions...).
- Mme COCHEPAIN propose que le passage sur les enrochements en contrebas de l'Ecole de Voile soit inclus dans l'interdiction d'accès à la plage pendant les grandes marées.

Ganivelles

M. PFEIFFER rappelle qu'un dossier d'autorisation a été élaboré pour installer des ganivelles au Nord de la Poulette. Les autorisations et les financements ont été obtenus et l'achat des ganivelles est en cours.

Par ailleurs, la Communauté de Communes propose de procéder à une commande groupée pour l'achat de ganivelles, entre les communes de Gouville, Blainville et Agon-Coutainville. Il est donc proposé d'acheter 3 000 ml de ganivelles pour le Sud de l'Ecole de Voile. Le financement de l'Etat pourrait représenter 80 % du montant.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour participer à ce groupement de commande.

- Mme LAPLACE-DOLONDE insiste sur l'importance d'entretenir et de réparer régulièrement les ganivelles pour une efficacité maximum.
- M. LEFOURNIER expose que la mise en place des pieux brise-lames semble avoir un effet positif sur le réensablement. Les ganivelles permettront en complément de renforcer le cordon dunaire.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande s'il est prévu de planter des oyats.
- M. LEFOURNIER lui confirme que le projet comprend des pièges à sable qui seront plantés d'oyats.
- Mme SCHMITTER suggère que cette protection soit accompagnée de panneaux d'information et d'interdiction.

Rencontres photographiques

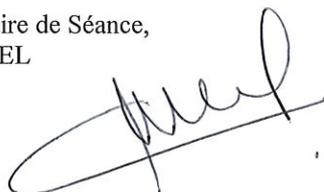
Mme POLLE présente les « Rencontres photographiques » qui auront lieu du 16 au 24 septembre 2017.

Elle annonce que cette animation marquera le lancement de la collecte d'archives filmées sur la commune d'Agon-Coutainville, pour constituer un fond de documents visuels qui pourra être mise en valeur par un documentaire. Une convention avec la Fabrique des Patrimoines de Normandie a été signée et permettra de numériser les documents afin qu'ils soient conservés et puissent être mis en valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2017

Le Secrétaire de Séance,
M. AVENEL



Le Maire,
C. DUTERTRE

